

SPECIAL REPORT

N° 491 | AOÛT 2021

UNITED STATES INSTITUTE OF PEACE www.usip.org

Mobilisation, négociation et transition au Burkina Faso

Eloïse Bertrand



Des femmes participent à un rassemblement à Ouagadougou au Burkina Faso, le 27 octobre 2014, en opposition à la tentative du président Blaise Compaoré de briguer un nouveau mandat. (Photo de Theo Renaut/AP)

Sommaire

Introduction	3
Le soulèvement burkinabè	4
Mobilisation populaire et transition	11
Les legs de la transition	15
Implications et enseignements	16

Résumé

- En octobre 2014, un soulèvement populaire a contraint le président du Burkina Faso Blaise Compaoré à démissionner, après qu'il ait tenté d'abroger les limites constitutionnelles l'empêchant de briguer un cinquième mandat.
- La mobilisation populaire a alors perduré, façonnant la transition qui a suivi et contribuant à la mise en œuvre de profondes réformes. Cette transition a été facilitée par une culture du dialogue et du consensus, de même que par l'existence d'un vaste et solide réseau entre les groupes en négociation.
- À la lumière de tels événements, plusieurs recommandations peuvent être formulées. Tous les acteurs devraient encourager une culture du dialogue et aider à la construction de réseaux entre les parties prenantes, bien avant l'apparition d'une mobilisation populaire.
- Une transition précipitée privilégiant l'organisation rapide d'élections peut être moins souhaitable qu'une transition plus longue et plus ambitieuse qui entendrait remédier aux défaillances profondes de l'ancien système.
- Les acteurs internationaux devraient soutenir les priorités définies par les forces nationales et adopter une approche spécifique au contexte.
- Les parties prenantes doivent anticiper l'émergence de saboteurs susceptibles de vouloir inverser le processus de transition, et élaborer des stratégies en conséquence.
- Enfin, les mouvements doivent se préparer à et se prémunir contre l'inévitable perte d'élan qui suivra leurs premiers succès.

SPECIAL REPORT

N° 491 | AOÛT 2021



À PROPOS DU RAPPORT

Ce rapport examine la manière dont, en 2014-2015, des processus d'action non-violente et de négociation ont favorisé une transition démocratique pacifique qui semblait peu probable au Burkina Faso. Le rapport s'appuie sur des recherches approfondies et des entretiens avec des personnalités clés de la transition, parmi lesquelles des dirigeants politiques et des militants de la société civile ; il a été financé par le projet « Pouvoir populaire, processus de paix et démocratisation », une initiative conjointe des programmes Action non violente et Processus de paix inclusifs du United States Institute of Peace.

À PROPOS DE L'AUTRICE

Eloise Bertrand est Early Career Fellow à l'Institut d'études avancées de l'université de Warwick, où elle a récemment obtenu son doctorat en politique et études internationales. Ses recherches portent sur les politiques partisanes, la démocratisation et les institutions en Afrique subsaharienne, en particulier au Burkina Faso et en Ouganda. Elle a co-écrit *A Dictionary of African Politics*, publié en 2019 par Oxford University Press.

Les opinions exprimées dans ce rapport n'engagent que leur autrice. Elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue du United States Institute of Peace. Une édition en ligne de ce guide et des rapports connexes, de même que des informations supplémentaires sur le sujet, sont disponibles sur notre site web (www.usip.org).

© 2021 par le United States Institute of Peace

United States Institute of Peace

2301 Constitution Avenue NW
Washington, DC 20037, États-Unis

Téléphone : (202) 457-1700
Fax : (202) 429-6063
E-mail : usip_requests@usip.org
Site Web : www.usip.org

Special Report n° 491. Première publication en anglais en 2021.

ISBN : 978-1-60127-854-8



UNITED STATES
INSTITUTE OF PEACE PRESS



Des gens se rassemblent sur la Place de la Nation à Ouagadougou le 31 octobre 2014, dans l'attente de l'annonce d'un nouveau dirigeant provisoire après la démission du président Blaise Compaoré sous la pression des manifestations. (Photo de Theo Renaud/AP)

Introduction

En octobre 2014, un soulèvement populaire au Burkina Faso a renversé le régime du président Blaise Compaoré. Alors au pouvoir depuis vingt-sept ans, Compaoré tentait d'abroger les limitations constitutionnelles qui l'empêchaient de se porter candidat à sa réélection en 2015. En réaction à cette tentative, une mobilisation sans précédent a entraîné des manifestations massives ainsi que l'incendie de l'Assemblée nationale dans la capitale Ouagadougou, forçant Compaoré à démissionner et ouvrant la voie à une transition politique négociée. Ces événements illustrent de manière cruciale comment une mobilisation populaire et des négociations peuvent, lorsqu'elles sont menées de concert, décider de la réussite de campagnes d'action non violente et des conséquences à long terme de celles-ci sur une gouvernance plus pacifique et plus inclusive.

Le soulèvement de 2014 et la transition qui a suivi ont eu des répercussions positives majeures pour le Burkina Faso, même si l'esprit révolutionnaire du soulèvement et la promesse que « rien ne sera plus jamais comme avant » ne se sont pas pleinement concrétisés.¹ Le nouveau président, Roch Marc Christian Kaboré, élu pour la première fois en 2015, est une ancienne figure du régime Compaoré qui avait rejoint l'opposition moins d'un an avant le soulèvement.² Si le nouveau parti au pouvoir ne domine pas la législature comme avait pu le faire Compaoré, obligeant le nouveau président à former une coalition incluant de petits partis pour parvenir à une majorité législative, la refonte promise du système politique n'a pas eu lieu et aucune nouvelle constitution n'a vu le jour. En parallèle, l'escalade des violences commises par les djihadistes et d'autres milices depuis 2016 a porté un sérieux coup aux perspectives nationales, augmentant l'insécurité dans un pays qui était autrefois réputé pour sa cohésion sociale.³

Malgré ces difficultés, le Burkina Faso reste un exemple probant du potentiel transformateur de la mobilisation populaire et de la transition politique. Les citoyens lambda, stimulés par les militants et l'opposition, ont contrecarré la tentative de Compaoré de toucher à la Constitution et ont ouvert la porte à une transition politique attendue depuis longtemps.⁴ Si, dans un premier temps, les militaires ont occupé la place laissée vacante, des négociations impliquant la société civile, les partis d'opposition, les forces de sécurité et les autorités religieuses et traditionnelles et même l'ancienne élite dirigeante ont débouché sur une transition inclusive dirigée par des civils, aboutissant à la promulgation de lois déterminantes sur des questions clés telles que la corruption et l'indépendance de la justice.⁵ En 2015, une campagne massive d'action non violente à l'échelle nationale et des pressions internationales ont mis fin à une tentative de coup d'État réactionnaire au bout d'une semaine seulement.⁶ La tenue d'élections libres et équitables, finalement organisées à la fin novembre, n'aura ainsi été que légèrement retardée par cette tentative de coup d'État.⁷

Ce rapport analyse la manière dont la mobilisation populaire, le dialogue, les négociations et la démocratisation se sont entrecroisés au cours du soulèvement de 2014, et la transition qui en a découlé ; il pose notamment les questions suivantes : comment, au milieu d'un soulèvement dit « fourre-tout », des parties prenantes disparates sont-elles parvenues à bâtir un consensus autour de la nature et des institutions de la transition ? Dans quelle mesure la mobilisation populaire réelle et potentielle a-t-elle influencé les négociations entre l'ancien régime, la société civile et l'opposition politique ? Qu'est-ce qui a été accompli pendant la période de transition ? Quel héritage la transition a-t-elle laissé en termes de démocratisation et de paix au Burkina Faso, et quels enseignements peut-on en tirer ?

Ce rapport s'appuie sur un long travail de recherche sur l'opposition politique au régime de Compaoré, et inclut cinquante-sept entretiens semi-directifs anonymisés avec des politiciens et militants d'opposition au Burkina Faso entre 2017 et 2018, des entretiens téléphoniques menés en juillet et août 2020 avec cinq militants de la société civile ayant joué un rôle dans le soulèvement et la transition, ainsi que les récits personnels et d'investigation de personnes clés ayant observé de près ou pris part à ces événements.

Le soulèvement burkinabè

Compaoré s'est longuement maintenu au pouvoir grâce à la domination du parti dirigeant (le Congrès pour la Démocratie et le Progrès, ou CDP), à la politisation de l'élite administrative et commerciale et au contrôle qu'il exerçait personnellement sur les forces armées.⁸ Compaoré bénéficiait également d'un soutien bien enraciné auprès des populations rurales, de par la protection qu'il offrait aux chefs traditionnels influents. La garde présidentielle, connue sous le nom de « Régiment de sécurité présidentielle » (RSP), était une unité d'élite fidèle de quelque 1 300 hommes. Placée sous le commandement du général Gilbert Diendéré, proche conseiller de Compaoré, elle était mieux payée, formée et équipée que le reste des forces de sécurité, si bien qu'elle avait fini par être perçue comme « une armée dans l'armée ».⁹

Pendant la majeure partie du régime de Compaoré, les partis d'opposition se sont caractérisés par leur faiblesse, leurs divisions et leur tendance au *nomadisme politique* – les politiciens ayant l'habitude de quitter leur parti pour en rejoindre un autre ou en créer de nouveaux, une pratique courante en Afrique de l'Ouest.¹⁰ Ces difficultés ont été partiellement résolues par la création du Chef de file de l'opposition politique (CFOP) en 2009, une appellation qui renvoie à la fois à un individu – le chef du parti d'opposition détenant le plus de sièges au Parlement, agissant en tant que chef ou porte-parole de l'opposition – et au groupe collectif des partis d'opposition.

CARTE DU BURKINA FASO

Adaptée d'une illustration de Rainer Lesniewski/Shutterstock

Le CFOP a d'abord été dirigé par Bénéwendé Sankara, de l'Union pour la Renaissance-Parti Sankariste (UNIR-PS), un petit parti revendiquant l'héritage du régime révolutionnaire du président Thomas Sankara, assassiné en 1987 lors d'un coup d'État organisé par Compaoré. Sous la direction de Bénéwendé Sankara, l'opposition a obtenu une commission électorale plus indépendante, de même que l'introduction de la technologie biométrique aux élections



de 2010. Mais lorsqu'une vague de manifestations populaires et de mutineries de l'armée a éclaté en 2011 au sujet de divers griefs, l'opposition n'a pas su rallier la contestation autour d'un mouvement cohérent de rejet du pouvoir en place.¹¹ En 2012, l'Union pour le Progrès et le Changement (UPC), fondée deux ans plus tôt par Zéphirin Diabré, est devenue le premier parti d'opposition et a pris la tête du CFOP, alors composé d'une trentaine de partis. En janvier 2014, l'opposition s'est vue renforcée par la défection de membres clés du CDP, Roch Kaboré, Simon Compaoré (aucun lien de parenté avec Blaise) et Salif Diallo, lesquels ont créé un nouveau parti, le Mouvement du Peuple pour le Progrès (MPP), et rejoint le CFOP.

La société civile burkinabè se caractérise depuis longtemps par sa diversité et sa combativité. Les syndicats, qui comptent davantage leurs adhérents dans l'administration d'État que dans la classe ouvrière, possèdent une riche histoire : ils ont notamment joué un rôle considérable dans la chute du premier gouvernement post-indépendance du pays en 1966, et restent depuis lors une force d'opposition majeure.¹² Ils constituent, à l'image des associations étudiantes et des principales organisations de défense des droits humains et de lutte contre la corruption, de puissantes machines caractérisées par un alignement idéologique fortement ancré à gauche. Un autre pan de la société civile se compose de groupes de réflexion et d'organisations non gouvernementales promouvant le développement et la bonne gouvernance, et animés par des universitaires, journalistes et autres intellectuels, pour certains réunis au sein du Front de Résistance Citoyenne (FRC) depuis 2012. Ces organisations ont joué un rôle important dans la diffusion d'informations sur les principes et institutions démocratiques, et pour sensibiliser le public à la nécessité d'y adhérer.¹³

Dès 2013, plusieurs nouveaux groupes militants ont émergé en réponse à la tentative de Compaoré de modifier la constitution. Parmi eux figuraient le Balai Citoyen, mouvement formé autour de deux artistes burkinabè à l'été 2013 en vue de « balayer » la corruption du régime de Compaoré, et le Collectif anti-référendum (CAR), une organisation faïtière établie en 2014 pour s'opposer à un référendum constitutionnel sur les limitations des mandats. Ces mouvements plus jeunes présentaient une forte capacité de mobilisation du fait de la popularité de leur art et de leur rhétorique sankariste (qui puisait dans les idéaux de Thomas Sankara).¹⁴ Adoptant des tactiques de protestation novatrices, ils ont appelé la jeunesse urbaine à participer à la lutte.¹⁵



Des manifestants se rassemblent Place de la Nation à Ouagadougou le 28 octobre 2014, appelant le président Blaise Compaoré à abandonner son projet d'organisation d'un référendum sur la modification des limitations de mandats qui lui permettrait de rester au pouvoir. (Photo de Joe Penney/Reuters)

Leur rôle dans le soulèvement de 2014 a pourtant été exagéré dans les médias internationaux, du fait de leur attrait aux yeux des publics étrangers et de leur utilisation avisée des réseaux sociaux. Si leur potentiel de mobilisation était critique, il soutenait toutefois un mouvement existant de plus grande ampleur, dirigé par des partis d'opposition et des militants plus âgés.

LES ENJEUX

La question de la limitation des mandats, et plus largement de l'*alternance*, était au cœur des tensions politiques qui ont jalonné l'ère Compaoré. L'*alternance* est un terme populaire en Afrique de l'Ouest francophone, qui désigne le transfert du pouvoir d'un parti à un autre.¹⁶ La Constitution de 1991 avait initialement permis de garantir l'*alternance* en prévoyant une limitation à deux mandats présidentiels. Compaoré a abrogé cette disposition en 1997. À la suite d'une crise politique déclenchée par l'assassinat du journaliste Norbert Zongo l'année suivante, il a toutefois rétabli la limitation des mandats dans le cadre d'un train de réformes visant à apaiser les troubles. Ce rétablissement s'appuyait sur les recommandations d'un Conseil des Sages constitué de personnalités respectées telles que des anciens présidents et des représentants des autorités religieuses et traditionnelles. Compaoré a pourtant été réélu à deux autres reprises, en 2005 et 2010, étant entendu que la loi n'était pas rétroactive.¹⁷

À partir de 2010, des voix au sein du parti au pouvoir ont commencé à plaider en faveur d'une modification de la constitution qui permettrait à Compaoré de se présenter une fois de plus en 2015. Le gouvernement a employé à cette fin diverses stratégies : dialogue politique avec d'autres forces politiques en vue d'un consensus, création d'un Sénat, discussions autour d'un référendum et projet de loi au Parlement. Suite aux manifestations de 2011, le gouvernement a lancé un processus de dialogue politique impliquant les partis et la société civile, appelé Cadre de concertation sur les réformes politiques. L'opposition politique, réunie au sein du CFOP, a boycotté le processus, y voyant une tentative de toucher aux limitations de mandats. Compaoré, pendant ce temps, n'est pas parvenu à obtenir un consensus, y compris parmi les parties prenantes participantes.¹⁸ Par ailleurs, la création d'un Sénat dont les membres étaient en partie nommés et en partie élus a entraîné de nouvelles manifestations tout au long de l'année 2013. Le public voyait cette nouvelle chambre d'un œil extrêmement négatif : au mieux comme une dépense inutile, au pire comme un stratagème de Compaoré pour s'arroger un nouveau mandat ou préparer son frère impopulaire à sa succession.¹⁹ Le 21 octobre 2014, après des mois de spéculation et de mobilisation intermittente, le gouvernement a présenté un projet de loi prévoyant la tenue d'un référendum sur une modification de la constitution qui permettrait au président d'être réélu deux fois plutôt qu'une seule.²⁰ Le 25 octobre, Compaoré a obtenu le soutien de l'Alliance pour la Démocratie et la Fédération/Rassemblement Démocratique Africain, un parti appartenant à la majorité au pouvoir qui avait précédemment rejeté l'abrogation des limitations de mandats.²¹ Grâce aux voix de ce parti, Compaoré disposait au Parlement de la majorité des deux tiers dont il avait besoin pour approuver l'amendement sans référendum. Cette perspective a déclenché une vague de manifestations organisées par le CFOP, les organisations de la société civile et les syndicats, ces derniers se concentrant sur des griefs sectoriels mais ajoutant néanmoins à la pression exercée sur le régime.

Puis à l'aube du 30 octobre, jour où les députés devaient voter le projet de loi, les manifestants ont défilé jusqu'à l'Assemblée nationale, envahissant le bâtiment parlementaire avant d'y mettre le feu.²² Compaoré a alors fait marche arrière, retirant le projet de loi et annonçant qu'il démissionnerait à la fin de son mandat. Cette décision était toutefois insuffisante et intervenait trop tard. Il a démissionné le lendemain, le 31 octobre, et s'est enfui en Côte d'Ivoire.

TROUVER UN CONSENSUS

Bien que l'insurrection ait été le fruit d'une série de crises plutôt que d'un événement ou problème unique, la démission de Compaoré a tout de même surpris tant les analystes que les militants. Comme l'a expliqué un responsable de l'UNIR-PS : « Voilà pourquoi, quand Blaise est parti, il nous a fallu des jours pour trouver un président qui mènerait la transition, nous n'étions pas préparés. Blaise était devenu une sorte de dieu. Nous ne pensions pas qu'il démissionnerait simplement comme ça. » Aucun ordre clair concernant sa succession n'était en place. En l'espace de deux jours seulement, quatre personnes ont revendiqué la présidence : le général Honoré Nabéré Traoré, chef d'état-major des armées ; le lieutenant-colonel Isaac Zida, commandant en second du RSP ; le général Kouamé Lougué, un soldat populaire à la retraite ; et Saran Sérémé, chef d'un petit parti d'opposition membre du CFOP.²³ Dans les heures et les jours qui ont suivi la démission de Compaoré, d'intenses négociations entre organisations de la société civile, partis politiques, forces armées et partenaires internationaux ont eu lieu, avec pour objectif de définir les modalités d'une transition.

Début novembre, malgré leur hétérogénéité, ces parties prenantes sont finalement parvenues à un consensus en adoptant la Charte de la transition, un accord formel qui établissait à la fois les institutions de transition à mettre en place et les principes fondamentaux de cette transition, parmi lesquels le leadership civil et sa durée fixée à un an. Comment un consensus aussi remarquable a-t-il émergé ?

POINTS DE FRICTION ET LIGNES DE DÉMARCATIION

Le soulèvement a vu un certain nombre de groupes ayant des opinions divergentes se rassembler derrière les mêmes objectifs : protéger la limitation constitutionnelle des mandats et garantir l'alternance politique après 2015. Après le départ de Compaoré, des priorités et des intérêts divergents ont émergé. Luc Marius Ibriga, intellectuel de renom et figure éminente de la société civile ayant dirigé la rédaction de la Charte de la transition, a qualifié le soulèvement de *fourre-tout*.²⁴ Si certains acteurs avaient pour seul objectif de protéger la constitution, d'autres tels que le Balai Citoyen nourrissaient de plus vastes ambitions pour la justice sociale et la lutte contre la corruption, tandis que d'autres encore ne cherchaient qu'à accéder au pouvoir politique. Les points de vue divergeaient également au sein de la communauté internationale. L'ambassadeur des États-Unis a condamné l'intention de Compaoré de changer la constitution.²⁵ Son homologue français, en revanche, soutenait le régime et a facilité la fuite de Compaoré vers la Côte d'Ivoire à bord d'un avion de l'Armée de l'air française.²⁶

Lors des négociations, deux questions ont constitué d'importants points de friction : à qui confier le leadership de la transition (aux civils ou aux militaires), et combien de temps la période devait-elle durer ? Les partis politiques ont fait pression en faveur d'une courte transition de trois à six mois, avec pour but premier l'organisation d'élections. Pendant ce temps, la société civile plaidait en faveur d'une transition plus longue qui donnerait assez de temps pour « nettoyer les écuries d'Augias » – comme l'a fait remarquer le militant Augustin Loada lors d'une interview – et mener les réformes nécessaires à l'émergence d'un nouveau système politique. Rasmane Zinaba, du Balai Citoyen, explique en outre que son mouvement voulait profiter de la transition pour mettre en œuvre de profondes réformes qui affecteraient les conditions de vie de la population, et même dépasser les ambitions fixées avant le soulèvement.

Or, chacun de ces acteurs s'est retrouvé en proie à des divisions internes. Parmi les partis d'opposition, l'institution du CFOP offrait un semblant d'unité en ce qu'elle constituait déjà un espace de dialogue et de construction d'un consensus entre les partis. Pour eux, la tenue rapide d'élections était la priorité. Zinaba affirma que « les partis voulaient battre campagne rapidement pour profiter de leur visibilité durant l'insurrection ». Des désaccords au sein des partis ont toutefois empêché l'opposition politique de prendre la tête, permettant à la société civile d'assumer un rôle plus important. Les militants de la société civile soutiennent ainsi que les partis d'opposition n'étaient ni prêts, ni disposés à prendre le pouvoir lorsque Compaoré a démissionné. En effet, le 30 octobre, Zéphirin Diabré, en tant que président du CFOP, a d'abord hésité à exiger la démission de Compaoré, mais s'y est finalement résolu sous la pression des autres partis et de personnalités de la société civile.²⁷ Selon un responsable de l'UPC, les partis d'opposition « ont été surpris par le départ de Blaise, et ont ensuite fait des calculs politiques pour se mettre des bâtons dans les roues », étant davantage intéressés par les élections de 2015 que par la transition. Hervé Ouattara, du CAR, a déclaré à propos des partis d'opposition que « la transition ne les arrangeait pas. Ils voulaient attendre des élections libres et transparentes pour être crédibles ».

Les organisations de la société civile étaient elles aussi très hétérogènes. De nombreux militants, certains appartenant au Balai Citoyen, au CAR et au FRC, ont appelé l'armée à pousser Compaoré vers la sortie et à occuper le vide qu'il laissait afin d'éviter le chaos. Mais au moment de la transition, beaucoup se sont opposés avec véhémence à une prise de contrôle par les militaires. Les syndicats et associations radicales, qui s'étaient rangés du côté de l'insurrection et étaient restés en dehors de ces négociations, ont également dénoncé « un coup d'État de plus », se mobilisant contre l'« usurpation » de la révolution populaire par l'armée et mettant en garde contre une répétition des erreurs du passé (après le premier soulèvement du pays en janvier 1966, l'armée était intervenue puis n'était finalement jamais partie).²⁸ Lors de négociations au sein la société civile, certaines organisations ont été accusées d'être à la solde de partis politiques.²⁹ En effet, de nombreuses associations avaient été fondées et étaient financées par des partis politiques tels que le MPP, faisant de la société civile burkinabè une société pas « réellement civile ».³⁰

Il existe depuis longtemps au Burkina Faso une tradition du dialogue et une norme du consensus, y compris sous le régime semi-autoritaire de Compaoré. . . . Le régime a souvent mis en place des mécanismes formels de dialogue incluant la majorité, l'opposition et la société civile.

L'armée a elle aussi connu dans un premier temps de profondes divisions internes. Quand le général Traoré a annoncé, quelques minutes après la démission de Compaoré, qu'il « assumerait [ses] responsabilités de chef d'État », il l'a fait sans le soutien de l'armée.³¹ Les tensions entre le RSP et l'armée régulière étaient marquées, si bien que le RSP a rejeté l'autorité de Traoré. Pendant ce temps, la société civile et les partis d'opposition faisaient pression sur l'armée pour qu'elle parvienne à un consensus interne.³²

Les négociations internes à l'armée ont conduit Traoré à se retirer et à soutenir Zida, le numéro deux du RSP, pour mener la transition.³³

CONSENSUS

Dès lors, de nouvelles négociations sont venues façonner la transition. Augustin Loada décrit le processus de négociation comme ayant été extrêmement cloisonné. Chaque groupe a en effet négocié de son côté, tandis que quelques personnalités clés, principalement Ibriga, du FRC, allaient de l'un à l'autre en vue d'élaborer un document traçant la voie de la transition. La seule réunion plénière incluant toutes les parties prenantes a eu lieu le jour de la signature de la Charte de la transition.

La Charte fonctionnait comme un ensemble temporaire d'institutions en complément de la constitution existante, et visait à rétablir un ordre constitutionnel. Elle prévoyait une transition dirigée par un président civil ainsi qu'un gouvernement et un Conseil national de la transition (CNT) législatif, dont les membres seraient issus des différents groupes signataires. Afin de promouvoir l'égalité des chances, elle interdisait également au président de la transition, au président du CNT et aux membres du gouvernement provisoire de se porter candidats aux élections de 2015. Le président de la transition, Michel Kafando, a été nommé par un organe spécial. Il a immédiatement nommé Isaac Zida au poste de Premier ministre, démontrant que l'armée n'avait pas complètement perdu le contrôle. Pendant ce temps, Cheriff Sy, journaliste et militant de la société civile, était élu président du CNT par ses collègues parlementaires, eux-mêmes nommés par les groupes signataires : ex-partis d'opposition (trente sièges), organisations de la société civile (vingt-cinq), forces de sécurité (vingt-cinq) et anciens partis de la « majorité » (dix).³⁴

Le consensus autour de ces institutions est surprenant, tant les intérêts étaient fragmentés et les acteurs hétérogènes. Quatre facteurs ont contribué à ce résultat. Tout d'abord, il existe depuis longtemps au Burkina Faso une tradition du dialogue et une norme du consensus, y compris sous le régime semi-autoritaire de Compaoré. Dans l'opposition, par exemple, le CFOP fournissait un cadre de dialogue entre les partis d'opposition, et les décisions étaient généralement prises par consensus. Lors des périodes de crise, comme après l'assassinat de Zongo en 1998 ou les manifestations et mutineries de 2011, le régime a souvent mis en place des mécanismes formels de dialogue incluant la majorité, l'opposition et la société civile. Les autorités traditionnelles et religieuses ont, elles aussi, longtemps encouragé et facilité le dialogue et la médiation, que ce soit dans le cadre du Conseil des Sages ou à titre individuel. L'Église catholique, le Mogho Naaba (empereur des Mossis, premier groupe ethnique) et l'ancien président Jean-Baptiste Ouédraogo, notamment, ont été en temps de crise des médiateurs importants et respectés de manière quasi unanime.³⁵

Un deuxième facteur connexe est lié aux mécanismes informels et aux réseaux personnels entre les parties prenantes. Les liens étroits entre les politiciens, souvent apparentés ou ayant fréquenté les mêmes écoles, ont contribué à la résolution pacifique des crises politiques par le passé.³⁶ Malgré la diversité croissante de la population, les membres de partis politiques



Le président de la transition Michel Kafondo (au centre), photographié à Ouagadougou le 21 novembre 2014, quelques jours après avoir prêté serment. (Photo de Joe Penney/Reuters)

différents et des divers mouvements de la société civile possèdent encore d'importants réseaux, tels que ceux issus des comités de défense révolutionnaires des années 1980 ou de la politique étudiante à l'université de Ouagadougou.³⁷ Ces liens entre les parties prenantes impliquées dans le soulèvement ont joué un rôle considérable en permettant des négociations directes et en encourageant la confiance. Abdoul Karim Saidou, du FRC, explique : « Il y a cette tradition de dialogue entre ces acteurs qui se connaissent très bien et ont l'habitude de travailler ensemble. » L'ancien président du CNT Chériff Sy le confirme en grande partie dans son récit de l'insurrection : « À partir du 21 octobre 2014, un centre informel de réflexion et d'action s'était spontanément constitué chez moi. »³⁸ Il décrit également la façon dont les individus se sont rencontrés, ont parlé, en ont appelé d'autres et ont échangé leurs coordonnées, même au plus fort de l'insurrection.

Troisièmement, les parties prenantes étaient conscientes de la nécessité de trouver rapidement un consensus, ce qui les a motivées à faire des compromis. Les pressions pour parvenir à un consensus provenaient de facteurs tant internes qu'externes. En interne, toutes les parties prenantes craignaient que l'insurrection ne se transforme en chaos ou en conflit violent. Après avoir mis le feu à l'Assemblée nationale, les manifestants ont pris pour cible des bâtiments associés au régime de Compaoré, comme le siège du CDP, ainsi que les domiciles de personnalités du CDP. Cette « violence sélective » s'est poursuivie le lendemain par des pillages, conduisant de nombreux militants de la société civile à réclamer l'intervention de

l'armée.³⁹ « Si nous voulions un minimum d'apaisement, de sécurité, que cessent les pillages, explique Zinaba, il fallait que l'armée sécurise en territoire national – nous l'avons dit et nous l'assumons. » L'armée a rétabli l'ordre, mais un consensus restait nécessaire pour éviter que la mobilisation populaire ne dégénère en chaos.

De l'extérieur, les partenaires internationaux ont menacé d'imposer des sanctions basées sur les politiques de lutte contre les coups d'État, à moins que les parties prenantes ne s'entendent rapidement sur une charte consensuelle, inclusive et civile. Par exemple, la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance de l'Union Africaine (UA) rejette les changements anticonstitutionnels de gouvernement, et donne à l'UA le pouvoir de suspendre l'adhésion d'un pays après un coup d'État.⁴⁰ Les États-Unis et plusieurs autres pays ont également menacé de geler toute coopération bilatérale.⁴¹ Pour éviter de telles sanctions, les parties prenantes burkinabè ont dû convaincre leurs partenaires internationaux que le changement de gouvernement était le résultat d'un soulèvement populaire et non d'un coup d'État, et ont dû rétablir rapidement une forme d'ordre constitutionnel.⁴² « Tout le monde avait un intérêt à ce qu'une solution négociée soit trouvée », résume Saidou.

Enfin, le fait que la mobilisation populaire ait perduré dans les jours qui ont suivi la démission de Compaoré a également influencé les négociations et leur issue. La mobilisation persistante sur la Place de la Nation à Ouagadougou, en particulier, a été essentielle pour signifier à l'armée qu'elle devait permettre une transition dirigée par des civils. Zinaba explique que « l'armée n'avait pas le choix, la pression populaire était telle qu'il n'était pas question de faire un 1966-bis », quand l'armée s'était accrochée au pouvoir. Ouattara souligne que « l'armée a vu ce qui se passait ; les désirs de la population étaient clairs ». Cette mobilisation a également créé une nouvelle source de légitimité, la *ruecratie*. Les militants qui se mobilisaient dans les rues, et leur capacité à y faire descendre la population, devaient être pris en considération par les forces de négociation. Comme l'a fait remarquer Saidou, « la mobilisation permanente dans les rues a montré que ceux qui avaient mené l'insurrection avaient droit au chapitre ».

Mobilisation populaire et transition

La nécessité de négociations et d'une mobilisation n'a pas disparu une fois la transition amorcée, devenant au contraire plus importante que jamais, tant afin de s'assurer que la transition répondrait aux attentes populaires que pour la protéger des saboteurs. Le Balai Citoyen, par exemple, a dès le début averti ses militants qu'ils ne devaient pas se démobiliser trop rapidement : « Il faut célébrer l'insurrection populaire mais il faut rester vigilants sur nos objectifs ». Cette section analyse la manière dont la mobilisation persistante a eu un impact sur les décisions et les actions des autorités de transition, et la façon dont la pression populaire a ensuite protégé la transition contre les saboteurs, en particulier lors de la tentative de coup d'État de septembre 2015.

UN ORDRE DU JOUR POUR LA TRANSITION

Si la Charte de la transition avait établi de nouvelles institutions, elle n'avait en revanche pas défini de feuille de route ni d'objectifs clairs pour la transition. Cette absence est ce qui a incité les mouvements activistes à maintenir la pression populaire afin de guider la transition et d'influencer les décisions. Cela signifiait également que toute réforme qui était menée avec succès faisait l'objet de négociations constantes entre les différentes parties prenantes (société civile, partis politiques et armée) ainsi qu'entre les institutions, en particulier le CNT et le gouvernement de transition. Les différents groupes réclamaient des réformes différentes,

note Saidou, et « le gouvernement a été essayé de faire un arbitrage en prenant en compte un certain nombre de revendications-clés de la société civile, que la société civile n'avait pas réussi à mettre à l'agenda sous Blaise Compaoré ».

De nombreuses organisations de la société civile ont ainsi vu dans la transition une opportunité de mettre en œuvre des réformes substantielles qu'elles n'avaient pas été en mesure de défendre sous l'ère Compaoré. Comme l'affirme Zinaba, « la transition était la meilleure période pour mettre en œuvre les réformes en profondeur et les imposer à la classe dirigeante ». Certains mouvements, comme le Balai Citoyen, sont restés à l'écart des institutions décisionnaires de la transition afin de surveiller leur travail de l'extérieur, même s'ils siégeaient bel et bien à des organes consultatifs tels que la Commission de réconciliation nationale et des réformes. D'autres parties prenantes ont participé aux institutions de la transition. Comme indiqué plus haut, le CNT comprenait des représentants de tous les groupes signataires de la Charte de la transition. La société civile y était cependant la plus influente, comme le montrent le leadership proactif et l'influence de Cheriff Sy. La nature des réformes a été déterminée tant par le poids fluctuant des différentes parties prenantes que par les priorités fixées par le gouvernement, deux facteurs fortement influencés par la mobilisation populaire qui perdurait.

Le potentiel de mobilisation ne s'est pas évaporé une fois la transition amorcée : les gens sont rentrés chez eux, mais ils étaient prêts à ressortir si nécessaire. Les syndicats et les mouvements civils, par exemple, ont pris la tête de manifestations qui ont forcé deux membres du gouvernement de transition à quitter leurs fonctions. Le premier a été Adama Sagnon, le procureur dans l'affaire de l'assassinat de Zongo, qui a démissionné en novembre 2014 à peine deux jours après sa nomination comme ministre de la Culture.⁴³ Le second a été Moumouni Dieguimdé, dont la nomination au poste de ministre des Transports a été rejetée du fait des poursuites pénales intentées à son encontre pour corruption aux États-Unis.⁴⁴ Le salaire proposé aux députés siégeant au CNT a également suscité une polémique, après que l'un d'eux a admis lors d'un débat télévisé qu'ils touchaient 1 778 000 francs CFA par mois (3 200 \$), un montant jugé obscène par les syndicats, les militants de la société civile et la population.⁴⁵ En réaction à cette condamnation populaire massive, le CNT a réduit ces salaires de moitié.⁴⁶

Le pouvoir de la rue était également visible dans les priorités du gouvernement. Les affaires judiciaires qui avaient été ignorées ou classées sous l'ère Compaoré, et qui symbolisaient l'impunité de l'ancien régime, ont été rouvertes, notamment celles liées aux morts de Thomas Sankara et de Norbert Zongo. Des réformes substantielles ont été adoptées en vue de renforcer l'institution anti-corruption dirigée par Luc Marius Ibriga, d'améliorer l'indépendance de la justice, et de lancer un plan d'urgence pour l'emploi des jeunes. Toutes ces actions s'inscrivaient en réponse à des griefs majeurs qui avaient alimenté la mobilisation anti-Compaoré, et restaient prioritaires dans l'ordre du jour de la société civile, tant au sein du CNT qu'en dehors. Le rythme et le contenu de la transition ont donc été fortement influencés par la mobilisation populaire.

SABOTEURS DE TRANSITION

La pression populaire a également permis de garantir que la transition restait sur la bonne voie face aux revers réactionnaires. Deux vestiges de l'ère Compaoré menaçaient de faire dérailler la transition : l'ancienne élite politique et la garde présidentielle.

Du fait de la longue domination que le cercle de Compaoré avait exercée sur la politique burkinabè, nombre de membres de la société civile et des anciens partis d'opposition ont cherché à empêcher l'ancienne élite politique de se présenter aux élections de 2015. Selon eux, la tentative de Compaoré de modifier la limitation des mandats présidentiels fixée à l'article 37 avait été un « coup d'État constitutionnel », si bien qu'un processus de purge était légitime.⁴⁷ Selon une enquête de 2015, plus

Des sit-ins et des manifestations ont éclaté dans de nombreux villages et villes du pays [suite au coup d'État du 16 septembre], profitant de l'expansion organisationnelle du Balai Citoyen et d'autres mouvements.

de 60 % de la population était d'accord.⁴⁸ Un nouveau code électoral a été adopté, interdisant à « toute personne ayant soutenu un changement anticonstitutionnel interférant avec le principe d'alternance démocratique, notamment avec le principe de limitations des mandats présidentiels, conduisant à une insurrection ou à tout autre type de soulèvement », de se présenter aux élections de 2015, empêchant de fait

toute candidature d'un membre du dernier gouvernement du régime de Compaoré. Des politiciens du CDP et des partis alliés, de même que certains partenaires internationaux comme la France et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ont condamné cette décision et réclamé des élections « inclusives ». Les autorités de transition ont toutefois défendu cette disposition, arguant qu'elle était conforme à la Charte africaine de l'UA, qui comprend « le rejet et la condamnation des changements anticonstitutionnels de gouvernement » (article 3.10), et maintenu cette exclusion, malgré un jugement contraire mais non contraignant rendu par la Cour de justice de la CEDEAO en juillet 2015.⁴⁹

Au sein de la société civile et de la population, nombreux ont été ceux qui ont également demandé la dissolution de la garde présidentielle.⁵⁰ Cheriff Sy, par exemple, décrit dans ses mémoires sa conviction qu'« une nouvelle ère ne pouvait s'ouvrir pour mon cher Faso sans que les fondements de l'ancien régime, celui de Blaise Compaoré, soient complètement et correctement démolis ». ⁵¹ Bien qu'issu des rangs du RSP, le Premier ministre Isaac Zida s'est rapidement prononcé en faveur de sa dissolution.⁵² Le RSP a réagi violemment, interrompant le Conseil des ministres et tentant d'arrêter Zida en février 2015, et déclenchant quatre mois plus tard une mutinerie afin de réclamer sa démission et celle des soldats qui lui étaient fidèles.

Mais la menace la plus sérieuse est venue le 16 septembre, lorsque le RSP a pris en otage le président, le Premier ministre et deux ministres. Le général Diendéré, chef historique du RSP et chef du renseignement sous le régime de Compaoré, a mené le coup d'État, annonçant la suspension des institutions de transition, la mise en place d'un nouveau conseil de transition et l'organisation d'élections « inclusives ». Signe de l'alliance réactionnaire entre le RSP et l'ancienne élite politique, les responsables du CDP ont refusé de condamner la manœuvre.⁵³

Le coup d'État a pourtant été déjoué en l'espace d'une semaine seulement. La mobilisation populaire a repris, les manifestants descendant dans la rue pour dénoncer cette prise de pouvoir. Cheriff Sy est entré dans la clandestinité après avoir dénoncé le coup d'État.⁵⁴ Des organisations de la société civile et d'anciens partis d'opposition ont mobilisé leurs réseaux. Les syndicats ont appelé à une grève générale illimitée.⁵⁵ À Ouagadougou, aucune manifestation d'ampleur n'a eu lieu en centre-ville comme en 2014, mais des jeunes se sont mobilisés dans les quartiers périphériques, bloquant les principaux axes routiers à l'aide de barricades. Pendant ce temps, des sit-ins et des manifestations ont éclaté dans de nombreuses villes du pays, ayant bénéficié de l'expansion organisationnelle du Balai Citoyen et d'autres mouvements.⁵⁶ Cette mobilisation nationale a contribué de façon cruciale à motiver l'armée régulière à affronter le RSP, plutôt qu'à se rallier à lui.

Les organisations internationales et supranationales ont rapidement condamné le coup d'État. L'UA a suspendu le Burkina Faso, qualifié les auteurs du coup d'État de terroristes et imposé des sanctions à leur encontre.⁵⁷ Pendant ce temps, la CEDEAO a envoyé une équipe de médiation dirigée par les présidents Macky Sall du Sénégal et Thomas Boni Yayi du Bénin. Selon les personnes interrogées pour ce rapport, l'arrivée de cette équipe a contribué à mettre fin à la spirale de violence et de répression par le RSP. Dans le même temps, les militants burkinabè la voyaient d'un œil suspicieux et ont accueilli ses suggestions avec une certaine froideur. Nombre d'entre eux voyaient la CEDEAO comme un « club des présidents » qui avait pris parti pour Compaoré plutôt que pour le peuple burkinabè.⁵⁸ Après une courte visite à Ouagadougou en vue de rencontrer divers auteurs du coup



Un manifestant agite le drapeau national du Burkina Faso, alors que la foule s'est rassemblée le 21 septembre 2015 pour s'opposer à la tentative de coup d'État menée par le général Gilbert Diendéré, chef du renseignement sous le régime de Compaoré. (Photo de Theo Renaut/AP)

d'État, dirigeants politiques, otages et diplomates, les médiateurs ont publié un projet d'accord, affirmant que c'était « le seul moyen de protéger le Burkina Faso de la violence et de l'impasse ».⁵⁹ Le plan comprenait la libération des otages et la restauration des institutions de transition, mais aussi la modification du code électoral afin de permettre à l'ancienne élite de participer aux prochaines élections et la garantie d'une

immunité pour les auteurs du coup d'État.

Les forces mobilisées à travers le pays ont jugé les aménagements inacceptables. Cheriff Sy, le Balai Citoyen, les dirigeants syndicaux et d'autres figures de la société civile ont maintenu catégoriquement que les institutions de transition devaient être restaurées sans condition et les responsables du coup d'État traduits en justice. L'approche descendante qu'avait adoptée l'équipe de médiation s'était concentrée sur le rétablissement de la paix sans prendre en compte la pression populaire et le refus de la société civile de faire des compromis.⁶⁰ Zinaba, du Balai Citoyen, explique que la CEDEAO « essayait de nous forcer à faire certaines choses ; ce ne sont pas eux qui vont nous imposer un schéma directeur, alors que ce sont ces organisations et des chefs d'État qui ont appuyés le putsch ». Le projet d'accord a finalement été mis de côté et, lors d'une conférence spéciale à Abuja, au Nigeria, le 22 septembre, les chefs d'État de la CEDEAO ont officiellement exigé le rétablissement inconditionnel de la transition.

Le coup d'État a également mis en lumière les divisions au sein de l'armée, puisqu'il avait été perpétré uniquement par le RSP sans le soutien du reste de l'armée. Dans un premier temps, la hiérarchie militaire a adopté une approche prudente, attendant que la situation se calme. Le mécontentement envers le RSP avait grandi dans les rangs de l'armée, alimenté par les meilleurs salaires, formations et équipements dont jouissait le RSP. Le RSP avait aussi violemment réprimé les mutineries de l'armée régulière en 2011.⁶¹ La pression populaire est venue s'ajouter à cette division à mesure que des manifestants se sont mis, dans les villes secondaires, à converger vers les casernes militaires afin d'exiger de l'armée qu'elle mette fin au coup d'État.⁶² Les personnalités des partis et de la société civile qui avaient des contacts parmi les jeunes officiers et les simples soldats à travers le pays les ont non seulement exhortés à s'opposer au coup d'État, mais leur ont également fourni un soutien logistique et financier.⁶³ Le tollé national soulevé par les anciens partis d'opposition, la société civile, les syndicats et la jeunesse a finalement forcé l'armée régulière à choisir un camp : celui du peuple. Les troupes sont entrées dans la capitale le 21 septembre et ont menacé d'attaquer les casernes du RSP.⁶⁴ Assiégés et surpassés en nombre, les auteurs du coup d'État ont fini par se rendre. Le général Diendéré a été arrêté puis condamné.⁶⁵

En résumé, la mobilisation persistante de la société civile burkinabè a maintenu la transition sur la bonne voie, en surveillant les décisions des autorités, en les pressant de répondre aux

principaux griefs, et en protégeant finalement la transition d'un coup d'État contre-révolutionnaire. Le Balai Citoyen, par exemple, a étendu son organisation hors de la capitale, et même parmi la diaspora. D'autres figures de la société civile, sous la direction d'Ibriga et du FRC, ont maintenu un cadre de consultation en vue d'assurer un suivi de la transition. Pendant ce temps, les jeunes qui étaient descendus en masse dans la rue en octobre 2014 sont restés vigilants et prêts à manifester à nouveau. Ouattara explique que « le peuple dans son ensemble suivait de près ce qui se passait ». Marcel Tankoano, du Mouvement du 21 avril, qu'il a fondé en avril 2013, déclare pour sa part que « quand le peuple se sent concerné par la gestion du pouvoir, tout devient facile. Tout le monde se sentait concerné, tout le monde avait une responsabilité, et tout le monde voulait que [la transition] marche et donner un exemple ».

Les legs de la transition

La transition s'est terminée par l'organisation réussie d'élections le 29 novembre 2015, lesquelles n'ont été que légèrement retardées par la tentative de coup d'État. Roch Kaboré, du MPP, a été élu président au premier tour. Son adversaire Zéphirin Diabré, de l'UPC, a rapidement reconnu sa défaite. Les élections ont été largement et massivement saluées comme les plus libres et les plus transparentes que le pays ait jamais connues, ayant bénéficié d'une initiative d'observation nationale efficace.⁶⁶ L'absence de majorité absolue au Parlement a contraint le MPP de Kaboré à former une coalition au pouvoir avec de plus petits partis, conduisant à une reconfiguration du paysage des partis dans laquelle l'UPC et le CDP se sont retrouvés dans l'opposition.

Pendant l'insurrection, les manifestants avaient crié sur la Place de la Nation – qu'ils avaient rebaptisée Place de la Révolution – « Rien ne sera plus jamais comme avant ! ». Le changement réel s'est avéré toutefois moins spectaculaire, et le legs de la transition est mitigé. Les personnes interrogées pour ce rapport affirment que les dirigeants élus en novembre 2015 ont passé la majeure partie de leur carrière politique dans les hautes sphères du système Compaoré, et que leurs politiques ne diffèrent pas fondamentalement de celles de leurs prédécesseurs, suscitant frustration et déception. Aucune nouvelle constitution n'a vu le jour. La révision de l'actuelle a été minime, même si elle comprend plusieurs mesures phares : par exemple, elle « verrouille » l'article 37 (sur la limitation des mandats présidentiels) et autorise les candidats indépendants à se présenter aux élections.⁶⁷ Après les élections de 2015 et un processus participatif qui incluait la tenue d'ateliers dans tout le pays afin de recueillir l'opinion de la population, une commission inclusive et représentative a rédigé un projet de nouvelle constitution.⁶⁸ Malgré un consensus apparent sur son contenu, un accord sur la pertinence d'un référendum et sur les délais de son organisation reste encore à trouver. Ce manque de volonté politique signifie que le projet de constitution est toujours en attente sur le bureau du président Kaboré. D'anciens problèmes persistent alors même que de nouvelles difficultés sont apparues. Jadis épargné par les insurrections armées qui touchent le reste du Sahel, le Burkina Faso connaît aujourd'hui une expansion de la violence islamiste dans tout le pays, qui a fait près de cinq mille morts et déplacé plus d'un million de personnes au cours des cinq dernières années.⁶⁹

Dans le même temps, malgré le rôle considérable qu'ont joué les manifestations populaires tout au long de la transition, le pouvoir de surveillance et de mobilisation de la rue semble s'être essoufflé. Saidou, du FRC, remarque que « paradoxalement, en matière de suivi citoyen, le legs est très pauvre. . . [Cela] continue, mais vraiment en-deçà de ce qu'on pouvait attendre ». Les autorités actuelles ont également grandement contribué à éroder les capacités de la société civile par leurs accusations de corruption à l'encontre de certaines figures de la transition, Zida en particulier, et plus largement de la société civile, dans le but d'affaiblir ces adversaires potentiels.⁷⁰ Selon Tankoano, « cela fait qu'aujourd'hui la température est redescendue ». Garantir la responsabilisation des

autorités de transition est crucial, et l'organe anti-corruption burkinabè a procédé à un audit en 2016. Celui-ci a révélé des irrégularités qui devaient être traitées et traduites en justice (telles que des contrats publics attribués sans concurrence et des dépenses jugées inéligibles), tout en soulignant également que ces irrégularités étaient communes avant la transition, ce qui démontre la faiblesse structurelle de l'administration et la nécessité de la réformer.⁷¹

Pendant ce temps, à la suite du précédent qu'avaient créé les personnalités de la société civile pendant la transition, plusieurs figures clés se sont tournées vers la politique, créant des partis politiques ou rejoignant le gouvernement après les élections de 2015. Cela n'affaiblit pas forcément la société civile, comme l'affirme Augustin Loada, militant du FRC ayant fondé un parti politique en juillet 2019. Cependant, cela souligne la nécessité que de nouvelles personnalités prennent les devants et continuent d'agir comme des contre-pouvoirs indépendants. Par ailleurs, les mouvements jeunes et actifs qui ont émergé autour de la question de la limitation des mandats ont échoué à se réinventer, ou sont devenus plus institutionnalisés et moins connectés à la base. Zinaba affirme tout de même : « la mobilisation a certes baissé mais les motifs de remobilisation demeurent et on travaille à cela ».

L'insurrection a néanmoins eu des effets positifs majeurs qu'il ne faut pas minimiser. Les limitations du mandat présidentiel semblent fixées, ouvrant la voie à un transfert pacifique du pouvoir entre deux dirigeants démocratiquement élus en 2025, Kaboré ayant été réélu en novembre 2020. Bien que l'alternance ne fasse pas à elle seule une démocratie, elle permet le renouvellement régulier des élites et nivelle le terrain de jeu politique. En attendant, l'importante législation promulguée pendant la transition constitue un legs crucial. On peut citer comme exemple frappant l'impact des réformes judiciaires qui sont aujourd'hui mises en œuvre, avec notamment l'incarcération d'un ancien membre du gouvernement pour corruption.⁷² De telles réformes étaient inimaginables sous l'ère Compaoré, et n'auraient sans doute pas pu être réalisées dans un autre cadre que la transition, ni sans les efforts de mobilisation populaire persistants des organisations de la société civile.

Implications et enseignements

Toutes lacunes mises à part, la transition politique que le Burkina Faso a connue en 2014-2015 a été menée avec succès et a entraîné des changements positifs, voire spectaculaires, dans la gouvernance politique. Contrairement à celles qui ont eu lieu en Égypte, au Zimbabwe et en Algérie, l'insurrection burkinabè n'a pas débouché sur une prise de pouvoir par l'armée, mais plutôt à une transition inclusive dirigée par des civils. Une tentative réactionnaire de faire dérailler la transition a été déjouée et un transfert pacifique du pouvoir a eu lieu après des élections libres et équitables. La transition a également vu l'adoption d'un vaste ensemble de réformes visant à remédier à certaines des failles majeures du régime de Compaoré et à limiter tout risque d'un retour en arrière.

Comment ce résultat a-t-il été atteint ? La mobilisation populaire persistante, qu'elle ait été latente ou active, a façonné la transition et les actions qui en ont découlé et fourni une nouvelle forme de légitimité, permettant des réformes qui ont eu un impact substantiel et à long terme. Le Burkina Faso a aussi mis à profit une culture du dialogue et du consensus profondément ancrée ainsi qu'un vaste et solide réseau d'interconnexions entre les groupes de négociation, rendant ainsi possible une transition consensuelle, pacifique et démocratique. Les parties prenantes internationales ont joué un rôle positif en appuyant de tout leur poids les revendications populaires, comme la demande d'une transition menée par des civils, mais ont été perturbatrices et contre-productives quand elles ont échoué à faire le bilan des priorités de la société civile et de la population mobilisée.

La promotion d'une culture du dialogue et du consensus peut contribuer grandement à la réussite de négociations. Cela encourage notamment les contacts entre personnes et la création de réseaux, et permet en définitive d'instaurer une confiance entre les parties prenantes.

Les événements au Burkina Faso montrent à quel point la rapidité et l'imprévisibilité des négociations visant à établir une transition limitent la marge de manœuvre des parties prenantes. Pour augmenter les chances de succès, les acteurs nationaux, en particulier la société civile, doivent donc jeter les bases dès le début. Les partenaires internationaux peuvent soutenir cet effort. Il en ressort deux recommandations connexes.

Tout d'abord, on ne soulignera jamais assez le rôle de réseaux militants forts, tenaces et divers, si informels soient-ils. La coopération entre, d'une part, des intellectuels pro-démocratie capables d'analyser les événements, de promouvoir la gouvernance démocratique, d'élaborer des textes de loi et d'établir des institutions, et de l'autre, des activistes de terrain sachant mobiliser les masses et créer une pression populaire, a permis à la société civile burkinabè de s'adapter aux conditions changeantes et de tirer profit de leur hétérogénéité. Cette flexibilité a permis la mise en place d'institutions pendant la transition tout en maintenant une mobilisation potentielle suffisante pour rester sur une voie démocratique.⁷³

Deuxièmement, la promotion d'une culture du dialogue et du consensus peut également contribuer grandement à la réussite de négociations. Cela encourage notamment les contacts entre personnes et la création de réseaux, et permet en définitive d'instaurer une confiance entre les parties prenantes. Les spécificités varieront forcément d'un cas à un autre, mais l'encouragement des forums en amont de la transition pour susciter le dialogue et l'établissement de relations au sein des coalitions politiques et des organisations de la société civile et entre elles, peut aider à former une telle culture.

En outre, l'expérience de la transition burkinabè souligne l'importance de plusieurs recommandations habituelles en matière de consolidation de la paix et de démocratisation.

Tout d'abord, les parties prenantes internationales doivent soutenir les forces nationales, mais en aucun cas assumer des pouvoirs décisionnaires ou imposer des conditions contraires aux demandes populaires. L'application d'une règle stricte prévoyant des sanctions en cas de prise de pouvoir par l'armée est un moyen précieux de dissuasion des coups d'État militaires, et peut contraindre les forces de sécurité à soutenir un cadre de transition inclusif et consensuel, comme cela a pu être le cas au Burkina Faso en 2014. Cependant, les acteurs internationaux peuvent aussi attiser les tensions et être contre-productifs s'ils ignorent la voix du peuple. La stratégie de médiation de la CEDEAO lors du coup d'État de septembre 2015 a été rejetée parce qu'elle ignorait l'esprit de résistance et le pouvoir de mobilisation qui étaient alors à l'œuvre dans tout le pays. Les organisations internationales et les diplomates étrangers perçus comme conciliants avec le régime précédent, et dont le discours pro-démocratie relevait plus de la mise en scène que d'une authentique conviction (comme la CEDEAO et la France avant le soulèvement) sont forcément moins légitimes aux yeux des militants de la société civile et des citoyens ordinaires.

Deuxièmement, une transition précipitée privilégiant la tenue d'élections pourra être moins souhaitable qu'une transition plus longue et plus ambitieuse qui entendrait changer les règles du jeu et remédier aux défaillances profondes de l'ancien système. Face à un changement de régime, la communauté internationale tend à favoriser des transitions de courte durée axées sur l'organisation d'élections. S'il est en effet souhaitable d'instaurer un régime démocratique tirant sa légitimité d'élections libres et équitables, cette approche restrictive n'est pas toujours la meilleure, comme le montre clairement la transition burkinabè. La législation promulguée pendant la transition a nivelé le terrain de jeu pour les prochaines élections et restreint la marge de manœuvre de l'élite dirigeante à venir, laissant du soulèvement un héritage tangible sur



Des membres du groupe de la société civile Balai Citoyen chantent l'hymne national du Burkina Faso avant de distribuer des tracts encourageant les gens à voter aux élections nationales du 29 novembre 2015. (Photo de Joe Penney/Reuters)

le long terme qui inclut des réformes de l'organe anti-corruption, du système judiciaire et du code électoral, à défaut de la nouvelle constitution qui avait été initialement envisagée. Sans de telles réformes, des élections peuvent être « vides », favorisant de fait une approche de la démocratisation procédurale plutôt qu'organique, et risquant de gâcher une occasion d'un changement politique profond. Des élections crédibles nécessitent une commission électorale indépendante et fiable et des conditions équitables pour tous les partis et candidats en lice, et ne garantissent pas en soi un avenir plus démocratique et prospère. Des institutions de transition bénéficiant d'une légitimité enracinée dans la mobilisation populaire pourront être à la fois plus disposées et mieux à même d'adopter les réformes substantielles nécessaires que ne le seront les futurs gouvernements sortis des urnes. Cela signifie, non pas que les transitions n'ont pas besoin de limites fermes et de mécanismes de responsabilisation, mais que se précipiter dans des élections sans s'attaquer aux déficits systémiques sous-jacents pourra limiter le potentiel de démocratisation de la transition.⁷⁴

Troisièmement, toutes les parties prenantes doivent anticiper l'émergence potentielle de saboteurs susceptibles de tenter un retour en arrière réactionnaire au cours de la transition et élaborer des stratégies pour faire face aux risques associés. Les gardes prétoriennes, comme le RSP par exemple, constituent souvent une menace majeure pour la transition du fait de leur position de force au sein du corps militaire et de leurs liens avec l'ancienne élite. Au

Burkina Faso, parce que la société civile et la population dans son ensemble étaient conscientes de la menace que représentait le RSP, elles sont restées vigilantes et ont pu se mobiliser rapidement et efficacement lorsque le coup d'État a été amorcé.⁷⁵ Elles ont également utilisé leur connaissance approfondie des forces armées pour tirer parti des tensions qui existaient entre le RSP et l'armée régulière, profitant de l'occasion pour obtenir la dissolution du RSP et sa réintégration dans l'armée.

Enfin, les mouvements qui réussissent tôt doivent se préparer à l'inévitable baisse de régime qui s'ensuit. Il est impératif de maintenir durablement la responsabilisation après la fin de la transition. L'adoption de réformes institutionnelles substantielles et la mise en place de mécanismes durables pour assurer une gouvernance démocratique inclusive et responsable sont également essentielles. Les mouvements devraient promouvoir l'intérêt et l'implication à long terme de la population dans les affaires publiques, en particulier auprès des jeunes, qui dans ce cas constituaient la majeure partie des manifestants. Les mouvements au Burkina Faso ont enregistré des résultats mitigés à ce sujet, la dynamique ayant été en grande partie maintenue tout au long de la transition avant de s'essouffler par la suite. Il s'est révélé particulièrement difficile de trouver un équilibre entre ceux qui sont entrés en politique et ceux qui cherchaient à exercer une responsabilisation de l'extérieur. La sensibilisation à ces défis et l'élaboration de stratégies visant à y répondre pourront aider à maintenir une dynamique de responsabilisation sur un plus long terme.

Ces enseignements tirés de la transition au Burkina Faso peuvent être d'une aide précieuse pour guider les efforts de mobilisation populaire, les négociations et les perspectives de paix et de démocratie à long terme dans d'autres contextes. Ils sont d'autant plus pertinents que des manifestations et soulèvements contre les pouvoirs en place ont éclaté aux quatre coins de l'Afrique, soulignant l'enjeu majeur que représente la compréhension de l'interrelation entre action non violente, négociations et transformation démocratique pacifique, enjeu qui peut avoir des conséquences sur la paix et la stabilité à l'échelle du continent.

Remarques

L'autrice remercie Abdoul Karim Saidou, Augustin Loada, Rasmane Zinaba, Hervé Ouattara, Marcel Tankoano et les individus anonymes, d'avoir accepté d'être interviewés pour ce rapport. Elle remercie également Jonathan Pinckney, chercheur principal au sein du programme Action non violente de l'USIP, et quatre réviseurs pour leurs commentaires et suggestions utiles.

1. Yarri Kamara, « Burkina Faso: Nothing Will Be as It Was Before », *Africa Is a Country*, 30 octobre 2019, www.africasacountry.com/2019/10/nothing-will-be-as-it-was-before.
2. LeFaso.net, « Défection des rangs du CDP : Rock, Simon, Salif Diallo et bien d'autres claquent la porte », 6 janvier 2014, www.lefaso.net/spip.php?article57333.
3. Patricia Huon, « How Jihadists Are Fuelling Inter-Communal Conflict in Burkina Faso », *New Humanitarian*, 20 février 2020, www.thenewhumanitarian.org/news-feature/2020/02/20/How-jihadists-fuelling-inter-communal-conflict-Burkina-Faso.
4. Daniel Eizenga et Leonardo Villalón, « The Undoing of a Semi-Authoritarian Regime: The Term Limit Debate and the Fall of Blaise Compaoré in Burkina Faso », dans *The Politics of Challenging Presidential Term Limits in Africa*, dir. Jack R. Mangala (Cham, Suisse : Palgrave Macmillan, 2020).
5. Conseil National de la Transition, *Bilan du Conseil national de la transition*, 2015.
6. Abdoul Karim Saidou, « 'We Have Chased Blaise, So Nobody Can Resist Us': Civil Society and the Politics of ECOWAS Intervention in Burkina Faso », *South African Journal of International Affairs* 25, n° 1 (2018) : 39–60.
7. Eloïse Bertrand, « How Burkina Faso Ensured Its Freest and Fairest Elections Ever », *African Arguments*, 2 décembre 2015, www.africanarguments.org/2015/12/02/how-burkina-faso-ensured-its-freest-and-fairest-ever-elections.
8. Pour un compte rendu détaillé de l'histoire politique du Burkina Faso, voir Ernest Harsch, *Burkina Faso: A History of Power, Protest, and Revolution* (Londres : Zed Books, 2017).
9. Ludovic O. Kibora et Mamadou Traoré, « Vers une réforme du système de sécurité burkinabè ? », Fondation pour la recherche stratégique, 26 septembre 2017, www.frstrategie.org/web/documents/programmes/observatoire-du-monde-arabo-musulman-et-du-sahel/publications/15.pdf.
10. Voir Nic Cheeseman, Eloïse Bertrand, et Sa'eed Husaini, *A Dictionary of African Politics* (Oxford : Oxford University Press, 2019).
11. Lila Chouli, *Burkina Faso 2011, chronique d'un mouvement social* (Lyon : Tahin Party, 2012).
12. Charles Kabeya Muase, *Syndicalisme et démocratie en Afrique noire : l'expérience du Burkina Faso (1936-1988)* (Abidjan, Côte d'Ivoire : INADES ; Paris : Karthala, 1989) ; et Bettina Engels, « Trade Unionism in Burkina Faso », *Revue Tiers Monde* 224, n° 4 (2015) : 67-82.
13. Civicus et Réseau des Organisations de la Société Civile pour le Développement (RESOCIDE), « Rapport de l'indice civicus de la société civile du Burkina Faso : première étude holistique de la société civile au Burkina Faso 2004-2008 ».
14. Zakaria Soré, « Balai Citoyen: A New Praxis of Citizen Fight with Sankarist Inspirations », dans *A Certain Amount of Madness: The Life, Politics and Legacies of Thomas Sankara*, dir. Amber Murray (Londres : Pluto Press, 2018).
15. Nina-Kathrin Wienkoop, « 'It Takes More to Tango' – Cross-Movement Alliances of Youth-Led Movements in West Africa », *OpenDemocracy*, 14 août 2017, www.opendemocracy.net/en/it-takes-more-to-tango-cross-movement-alliances-of-youth-led-movements-in-west.
16. Voir Cheeseman, Bertrand et Husaini, *A Dictionary*.
17. Voir Sophia Moestrup, « Presidential Term Limits in Burkina Faso », dans *The Politics of Presidential Term Limits*, dir. Alexander Baturo et Robert Elgie (Oxford : Oxford University Press, 2019).
18. Chouli, *Burkina Faso 2011*, 73–74.
19. Sten Hagberg et coll., « *Nothing Will Be as Before!* » : *Anthropological Perspectives on Political Practice and Democratic Culture in "a New Burkina Faso"* » (Uppsala, Suède : Uppsala University Press, 2018), 20.
20. Ibrahim Maïga et coll., « La tentative de Compaoré de prolonger son règne se retourne contre lui au Burkina Faso », *ISS Today*, 31 octobre 2014, www.issafrika.org/fr/iss-today/la-tentative-de-compaore-de-prolonger-son-regne-se-retourne-contre-lui-au-burkina-faso.
21. LeFaso.net, « Soutien de l'ADF-RDA à la modification de l'article 37 : 'L'ADF-RDA a fait le choix de la paix et de la démocratie', dicit Gilbert Ouédraogo », 25 octobre 2013, www.lefaso.net/spip.php?article61414.
22. Abdou Zouré, « L'Assemblée nationale burkinabè en feu, l'examen du projet de loi retiré, situation confuse », *Burkina 24*, 30 octobre 2014, www.burkina24.com/2014/10/30/lassemblee-nationale-burkinabe-en-feu-lexamen-du-projet-de-loi-retire-situation-confuse.

23. Bruno Jaffré, *L'insurrection inachevée : Burkina Faso 2014* (Paris : Syllepse, 2019).
24. Saidou, « We Have Chased Blaise » ; et Jaffré, *L'insurrection inachevée*.
25. Eizenga et Villalón, « The Undoing ».
26. Jaffré, *L'insurrection inachevée*.
27. Cheriff Sy, *De l'insurrection au perchoir : chronique d'un engagement citoyen* (Ouagadougou, Burkina Faso : Les Éditions Bendré, 2017).
28. Craig Phelan, « Plus ça change: Trade Unions, the Military and Politics in Burkina Faso, 1966 and 2014 », *Labor History* 57, n° 1 (2016) : 107-25.
29. Sy, *De l'insurrection au perchoir*.
30. Saidou, « We Have Chased Blaise », 43.
31. Hagberg et coll., « *Nothing Will Be as Before!* » ; et Yacouba I. Zida, « *Je sais qui je suis* » : témoignages (Ouagadougou, Burkina Faso : Golan éditions, 2018).
32. Sy, *De l'insurrection au perchoir* ; et Zida, « *Je sais qui je suis*. »
33. Jaffré, *L'insurrection inachevée* ; et Zida, « *Je sais qui je suis*. »
34. Jean-Hubert Bazié, *De l'insurrection à la législation au pays des hommes intègres* (Ouagadougou, Burkina Faso : Les Presses Africaines, 2015) ; et Sy, *De l'insurrection au perchoir*.
35. Arsène B. Bado, « La démocratie au Burkina Faso aux prises avec les systèmes traditionnels de gouvernance », *Études* 4 (2015) : 19–30.
36. Julien Rémy et Cheikhna Yaranangore, « Résilience endogène et construction de la démocratie au Burkina Faso », Le Carrefour d'Étude et de Recherches Africain pour le Développement et la Démocratie (CERADD), 2019.
37. Pascal Bianchini et Gabin Korbéogo, « Le syndicalisme étudiant, des origines à nos jours : un acteur permanent dans l'évolution socio-politique du Burkina Faso », *Journal of Higher Education in Africa* 6, n° 2–3 (2018) : 33–60.
38. Sy, *De l'insurrection au perchoir*, 29.
39. Vincent Bonnacase, « Ce que les ruines racontent d'une insurrection », *Sociétés Politiques Comparées* 38 (2016) : 2–36, www.fasopo.org/sites/default/files/varia2_n38.pdf.
40. Voir Adem K. Abebe, « Popular Protests Pose a Conundrum for the AU's Opposition to Coups », *The Conversation*, 5 mai 2019, www.theconversation.com/popular-protests-pose-a-conundrum-for-the-aus-opposition-to-coups-116315.
41. Mathieu Boukougou et Nadoun Coulibaly, « Burkina Faso Opposition Parties, African Union Reject Army Takeover », Reuters, 1^{er} novembre 2014, www.reuters.com/article/us-burkina-politics/burkina-faso-opposition-parties-african-union-reject-army-takeover-idUSKBN0IJ0NZ20141101.
42. Sy, *De l'insurrection au perchoir*.
43. aOuaga.com, « Démission du nouveau ministre de la culture et du tourisme : Les manifestations emportent Adama Sagnon », 26 novembre 2014, www.news.aouaga.com/h/38890.html.
44. Abdou Zouré, « Moumouni Dieguimdé démissionne », *Burkina 24*, 8 janvier 2015, www.burkina24.com/2015/01/08/moumouni-dieguimde-demissionne.
45. Abdou Zouré, « Émoluments au CNT : Les réseaux sociaux s'enflamment, des députés s'excusent », *Burkina 24*, 9 janvier 2015, www.burkina24.com/2015/01/09/emoluments-au-cnt-les-reseaux-sociaux-senflamment-des-deputes-sexcusent.
46. *Jeune Afrique*, « Burkina : les députés réduisent leurs émoluments après des critiques », 13 janvier 2015, www.jeuneafrique.com/depeches/5416/politique/burkina-les-deputes-reduisent-leurs-emoluments-apres-des-critiques.
47. LeFaso.net, « Article 37 : L'Opposition met en place un 'État-major Permanent de Crise' pour lutter contre un 'coup d'État constitutionnel' », 17 décembre 2013, www.lefaso.net/spip.php?article57127.
48. *Burkina 24*, « Enquête Afrobaromètre : Les Burkinabè en majorité satisfaits des autorités de la transition », 12 octobre 2015, www.burkina24.com/2015/10/12/enquete-afrobarometre-les-burkinabe-en-majorite-satisfaits-des-autorites-de-la-transition.
49. Yakouba Ouédraogo, « Retour sur une décision controversée : l'arrêt de la Cour de justice de la CEDEAO du 13 juillet 2015, CDP et autres c/ État du Burkina », *Les Annales de droit* 10 (2016) : 197–232.
50. Richard Banégas, « Putsch et politique de la rue au Burkina Faso : Quand les étudiants débattent du Régiment de sécurité présidentielle », *Politique africaine* 139 (2015) : 147–70.
51. Cheriff Sy, « *Burkindlum* » : *Mes cahiers de la résistance au putsch de Septembre 2015 au Burkina Faso* (Ouagadougou, Burkina Faso : Les Éditions Bendré, 2017).
52. Zida, « *Je sais qui je suis*. »

53. Radio France International, « Burkina Faso : l'ancien parti de Compaoré ne condamne pas le putsch », 17 septembre 2015, www.rfi.fr/fr/afrique/20150917-burkina-faso-ancien-parti-compaore-condamne-pas-le-putsch.
54. LeFaso.net, « Le président du CNT, Chériff Sy, se déclare chef d'État intérimaire et annonce la résistance », 17 septembre 2015, www.lefaso.net/spip.php?article66909.
55. LeFaso.net, « Situation nationale : Les syndicats décrètent une grève générale », 17 septembre 2015, www.lefaso.net/spip.php?article66895.
56. Voir Eloïse Bertrand, « Popular Resistance to the Burkina Faso Coup: Who, Where and What Next? », *African Arguments*, 21 septembre 2015, www.africanarguments.org/2015/09/21/popular-resistance-to-the-burkina-faso-coup-who-where-and-what-next-after-the-draft-deal.
57. Saidou, « We Have Chased Blaise », 49.
58. Sy, « *Burkindlum* », 2.
59. Saidou, « We Have Chased Blaise », 49.
60. Saidou, « We Have Chased Blaise »,
61. Kibora et Traoré, « Vers une réforme du système », 11.
62. Bassératou Kindo, « Bobo-Dioulasso : Des jeunes appellent les militaires au secours », LeFaso.net, 17 septembre 2015, www.lefaso.net/spip.php?article66907.
63. Saidou, « We Have Chased Blaise », 50
64. Bassératou Kindo, « Bobo-Dioulasso : 'L'armée rassure de ne pas trahir le peuple' », LeFaso.net, 21 septembre 2015, www.lefaso.net/spip.php?article67002.
65. Sampala Balima, « Post-Coup Justice: Strengthening Burkina Faso's Transition to Democracy? », *West Africa Insight* 6, n° 4 (2019), www.media.africaportal.org/documents/Justice-on-Trial-Courts-and-Commissions-in-West-Africa-min.pdf.
66. Bertrand, « How Burkina Faso Ensured. »
67. Voir Sy, *De l'insurrection au perchoir*.
68. Oumar Ouedraogo, « Nouvelle Constitution : L'avant-projet devant les forces-vives des régions ce week-end », LeFaso.net, 16 mars 2017, www.lefaso.net/spip.php?article76180.
69. Chiffres du Armed Conflict Location and Event Data Project, www.acleddata.com/#/dashboard ; et Mariam Nignan, « Burkina : À la date du 8 août 2020, plus d'un million de déplacés internes enregistrés », *Burkina 24*, 19 août 2020, www.burkina24.com/2020/08/19/burkina-a-la-date-du-8-aout-2020-plus-dun-million-de-deplacés-internes-enregistres.
70. Benjamin Roger, « Burkina—Affaire Zida : les bons comptes ne font pas forcément les bons amis », *Jeune Afrique*, 11 avril 2016, www.jeuneafrique.com/mag/315152/politique/burkina-affaire-zida-bons-comptes-ne-forcément-bons-amis.
71. Abdou Zouré, « Audit de la Transition : des irrégularités relevées », *Burkina 24*, 22 avril 2016, www.burkina24.com/2016/04/22/audit-de-la-transition-des-irrégularités-relevees.
72. *Jeune Afrique*, « Burkina : l'ancien ministre Jean-Claude Bouda incarcéré pour 'enrichissement illicite' », 27 mai 2020, www.jeuneafrique.com/988711/societe/burkina-lancien-ministre-jean-claude-bouda-incarcere-pour-enrichissement-illicite.
73. Voir Jonathan Pinckney, *When Civil Resistance Succeeds: Building Democracy After Popular Nonviolent Uprisings* (Washington : International Center on Nonviolent Conflict, 2018).
74. Pour un argument similaire sur les récents événements au Mali, voir Gilles Olakounlé Yabi, « [Tribune] Organiser des élections le plus vite possible au Mali serait une grave erreur », *Jeune Afrique*, 25 août 2020, www.jeuneafrique.com/1033958/politique/tribune-organiser-des-elections-le-plus-vite-possible-au-mali-serait-une-grave-erreur.
75. Sy, « *Burkindlum* » ; et Vincent Bonnacase, « Sur la chute de Blaise Compaoré. Autorité et colère dans les derniers jours d'un régime », *Politique africaine* 137 (2015) : 151–68.

À PROPOS DE L'INSTITUT



Le United States Institute of Peace est un organisme national, neutre et indépendant, créé par le Congrès et voué à l'idée qu'une société sans conflit violent est possible et essentielle pour la sécurité des États-Unis et du monde entier. Dans les zones de conflit à l'étranger, l'Institut s'engage avec l'aide de partenaires locaux à prévenir, atténuer et résoudre les conflits violents. Pour limiter les crises futures et la nécessité d'interventions coûteuses, le USIP travaille avec les gouvernements et les sociétés civiles dans le but d'aider leurs pays à résoudre leurs propres problèmes de manière pacifique. L'Institut offre expertise, formation, analyse et soutien à ceux qui œuvrent à bâtir un monde plus pacifique et inclusif.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Stephen J. Hadley (Président), Directeur, Rice, Hadley, Gates & Manuel LLC, Washington, DC • George E. Moose (Vice-président), Professeur adjoint de pratique, The George Washington University, Washington, DC • Judy Ansley, ancienne Adjointe au président et Conseillère adjointe à la sécurité nationale sous George W. Bush, Washington, DC • Eric Edelman, Praticien en résidence Roger Hertog, Johns Hopkins University School of Advanced International Studies, Washington, DC • Joseph Eldridge, Praticien distingué, School of International Service, American University, Washington, DC • Kerry Kennedy, Présidente, Robert F. Kennedy Human Rights, Washington, DC • Ikram U. Khan, Président, Quality Care Consultants, LLC, Las Vegas, Nevada • Stephen D. Krasner, Professeur de relations internationales Graham H. Stuart, Stanford University, Palo Alto, Californie • John A. Lancaster, ancien Directeur exécutif, International Council on Independent Living, Potsdam, N.Y. • Jeremy A. Rabkin, Professeur de droit, Antonin Scalia Law School, George Mason University, Arlington, Virginie • J. Robinson West, ancien Président, PFC Energy, Washington, DC • Nancy Zirkin, Vice-présidente exécutive, Leadership Conference on Civil and Human Rights, Washington, DC

Membres de droit

Antony J. Blinken, Secrétaire d'État • Lloyd J. Austin III, Secrétaire à la Défense • Michael T. Plehn, Lieutenant général, US Air Force ; Président, National Defense University • Lise Grande, Présidente et Directrice générale, United States Institute of Peace (non votante)

UNITED STATES INSTITUTE OF PEACE PRESS

Depuis sa création en 1991, United States Institute of Peace Press a publié des centaines de livres marquants, des rapports et des mémoires sur la prévention, la gestion et la résolution pacifique des conflits internationaux. Tous nos livres et rapports sont fondés sur des travaux de recherche et des interventions sur le terrain, parrainés par l'Institut dans le cadre de ses nombreux programmes, et la division Press s'engage à élargir la portée des travaux de l'Institut en continuant à publier des ouvrages significatifs et durables à l'intention des praticiens, chercheurs, diplomates et étudiants. Chaque ouvrage fait l'objet d'un examen approfondi par des experts externes spécialisés dans le sujet concerné pour s'assurer que l'étude et ses conclusions sont pondérées, pertinentes et rigoureuses.

AUTRES PUBLICATIONS DE L'USIP

- North Korea in Africa: Historical Solidarity, China's Role, and Sanctions Evasion par Benjamin R. Young (Special Report, février 2021)
- *Addressing Fragility in a Global Pandemic: Elements of a Successful US Strategy* dir. Corinne Graff (Peaceworks, décembre 2020)
- Looking for Trouble: Sources of Violent Conflict in Central Asia par Gavin Helf (Special Report, novembre 2020)
- Constitutional Issues in the Afghan Peace Negotiations: Process and Substance par Barnett R. Rubin (Special Report, novembre 2020)
- Pathways for Post-Peace Development in Afghanistan par Khyber Farahi et Scott Guggenheim (Special Report, novembre 2020)



UNITED STATES
INSTITUTE OF PEACE PRESS

2301 Constitution Avenue NW
Washington, DC 20037, États-Unis
(202) 457-1700
www.USIP.org